

Émetteur

AUDIS SN

3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868

Email: contact@audis.fr

Adressé à

AXION INVESTISSEMENTS

5 RUE DE VERT LE GRAND
91540 ECHARCON

Numéro TVA: FR08519721278

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
3130X15 - CAPPUCCINO CARAMEL X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	52,02	2	30%	72,83
3131X15 - CAPPUCCINO NOISETTE X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	52,02	2	30%	72,83
3132X15 - CAPPUCCINO VANILLE X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	52,02	2	30%	72,83
3141X15 - VELOUTE TOMATE CROUTONS X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	52,02	2	30%	72,83
3143X15 - POTAGE LEGUMES CROUTONS X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	52,02	2	30%	72,83
3120X15 - ROYALCAO AROME CACAO X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 18062095)	5,5%	48,42	20	30%	677,88
3126X15 - CAPPUCCINO CAFE X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	52,02	15	30%	546,21

Conditions de règlement: Règlement à 30 jours

Mode de règlement: Ordre de prélèvement (sur compte FR76 1...)

Total HT	1 588,24
Total TVA 5,5%	87,32
Total TTC	1 675,56
Payé	1 675,56
Reste à payer	0,00

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
17/02/2024	1 675,56	Ordre de prélèvement	T240209

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.